



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet de parc solaire au sol de moins de 1MWc sur la commune de Montreuil sur Loir

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOLEIL DU MIDI DEVELOPPEMENT

Raison sociale

SOLEIL DU MIDI DEVELOPPEMENT

N° SIRET

52917715600013

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

PRADERIE

Prénom(s)

Benoit

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation d'un parc photovoltaïque au sol. - Puissance : 999 kWc (<1000kWc) - Technologie des panneaux : poly ou monocristallin - Emprise foncière (surface cloturée) 8 330 m² - Périmètre clôture : 421 m - Surface des panneaux projetée au sol : 3 765 m² - Système d'ancrage des structures : pieux battus - Cloture : grillage simple torsion galvanisée avec mailles pour passage petite faune; hauteur 2 m - Installation de 3 postes de livraison de dimensions 1,2 x 0,65 x 1,5 m chacun La surface d'étude est caractérisée par l'ensemble de la parcelle ZB 2, différente de la zone d'implantation des capteurs, caractérisée par l'emprise des tables photovoltaïques. L'inventaire faune flore a bien été réalisé sur la zone d'étude. Le site à l'étude est une ancienne réserve foncière de la commune de Montreuil-sur-Loir réalisée pour la construction d'une station d'épuration finalement construite à l'Est de ce terrain qui est sans vocation aujourd'hui. Plus d'informations dans la notice d'incidence. Les modules seront installés sur structures en acier galvanisée fixées sur pieux battus, avec une inclinaison de l'ordre de 15° et une hauteur maximale de 2,34 m. Ils auront chacun, selon les constructeurs, une puissance d'environ 650Wc et des dimensions d'environ 2,4 m x 1,2 m pour un poids d'environ 38 kg. L'espacement

4.2 Objectifs du projet

L'installation de ce parc permettra de contribuer aux objectifs de la loi APER (2023), des objectifs de développement des énergies renouvelables et plus particulièrement ceux de la communauté de commune Anjou Loir et Sarthe et de la commune de Montreuil sur Loir. L'électricité sera injectée sur le réseau public d'électricité. L'énergie produite sera d'environ 1,20 GWh par an soit l'équivalent de la consommation électrique de plus de 1000 habitants (hors chauffage et ECS). Ce parc permettra d'éviter l'émission de 304 t_{eq}CO₂ chaque année. Plus d'informations sur le bilan énergétique et le bilan carbone dans la notice d'incidence jointe.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en suivant plusieurs étapes, sur une durée de 3 à 5 mois, en dehors des périodes sensibles pour la faune et la flore : - le nettoyage du site - la pose des clôtures - la réalisation des tranchées internes au parc pour le passage des câbles électriques - l'ancrage par pieux battus des tables photovoltaïques, afin d'éviter tout béton - l'assemblage des structures porteuses et pose des modules photovoltaïques et des onduleurs - le raccordement du parc au réseau public d'électricité. Le raccordement au réseau électrique pour injecter l'électricité produite s'effectuera via une liaison souterraine jusqu'au poste de transformation déjà présent. Ce raccordement au réseau national fera l'objet d'une demande spécifique auprès d'ENEDIS, une fois l'autorisation obtenue. Environ 600 m de câble HTA en souterrain seront nécessaires pour raccorder le parc jusqu'au poste de transformation ENEDIS existant. Ce câble ne traversera aucun milieu sensible. La figure 18 de la notice présente un tracé prévisionnel de raccordement. L'installation de chantier sera limitée à une base-vie d'environ 20 m², implantée à proximité immédiate de l'accès principal pour limiter les circulations internes. Elle comprendra des sanitaires autonomes et un espace de pause pour les ouvriers, sans raccordements permanents. Le stockage des modules et matériaux se fera à l'entrée du site, sur une surface de l'ordre de 100 à 150 m². Le nettoyage du site indiqué au point 4.3.1 consistera à réaliser des opérations préalables à l'implantation du projet uniquement sur la zone d'implantation des capteurs (périmètre clôture). La zone d'implantation des capteurs ne comportant pas de friche ou broussailles, cette opération sera limitée à une fauche. Pour certains points localisés au

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le parc photovoltaïque sera exploité pendant une durée minimale de 30 ans. La phase d'exploitation nécessite des interventions sur site, évaluées entre une à deux fois par an (maintenance préventive). La vérification de la bonne production du site sera gérée à distance. Si une baisse de production apparaît, le gestionnaire du parc et son équipe de maintenance en seront informés en temps réel et pourront intervenir sur le site pour effectuer une maintenance curative. L'entretien du couvert végétal sera effectué de préférence par pâturage d'ovins, sinon par fauche mécanique. Il est à noter qu'aucun produit chimique (nettoyant panneaux solaires, désherbants, etc.) ne sera utilisé lors de la durée d'exploitation du parc solaire. Le démantèlement sera réalisé selon un ordre inverse à celui de sa construction. L'installation sera déconnectée du réseau, puis les modules seront démontés afin d'être traités dans un centre adhérent du réseau SOREN. Les structures (incluant les pieux battus) et l'ensemble des éléments techniques seront démontés et évacués vers une filière de retraitement agréée. Puis la clôture sera supprimée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration préalable : constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance Emprise (surface cloturee) Perimetre cloture Surface projete des modules Nombre de rangees de tables photovoltaiques Nombre de modules photovoltaiques Hauteur clotures Hauteur constructions Hauteur panneaux largeur panneaux Poids panneau Longueur citerne incendie Largeur citerne incendie Hauteur citerne	(999, kWc) (0,83, ha) (421, m) (0,376, ha) (14, rangees) (1538, modules) (2, m) (2,34, m) (2,4, m) (1,30, m) (38, kg) (12, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone naturelle (N) du PLUI Anjou Loir et Sarthe approuve le 21/02/2019 Sur le PLUi en cours de revision et arrete le 07/11/2024 la parcelle est referencee en zone NEr

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est située à 360 m du site. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 "Bois et Landes des Allards". Plus de détails dans la notice d'incidence.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La parcelle ZB2 est concernée par le périmètre de protection du menhir dit "Le doigt de Cesar". La mesure d'évitement ME2 prise dans la conception du projet permet d'implanter le parc et ses aménagements strictement en dehors de ce périmètre de protection.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Une zone humide a été identifiée sur la parcelle ZB2. La mesure d'évitement ME1 prise dans la conception du projet permet d'implanter le parc et ses aménagements strictement en dehors de cette zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI du Val du Loir. La zone du projet se situe en dehors de toute zone inondable.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Oui, approuvé le 29/11/2005
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche, situe a 2,2 km de la zone d'etude, est le site « Basses vallees angevines, aval de la riviere Mayenne et prairies de la Baumette »
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'eau de pluie permettra de nettoyer les modules naturellement.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'implantation des panneaux sur les tables est prevue de sorte a laisser un ecoulement le plus naturel possible. L'espacement entre chaque panneau permet un ruissellement et, par consequent, une impermeabilisation des sols negligeeable et un impact nul sur le reseau hydrographique. La zone humide a ete evitee par les aménagements du projet. Aucun impact direct n'est
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessitera pas de raccordement au reseau d'eau potable ni au reseau d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'entretien regulier du site ne le rend pas propice a l'installation d'une biodiversite riche. Une mesure d'evitement a permis d'implanter le projet en dehors de l'ensemble des zones a enjeux "moyen" et "moyen a fort" de la parcelle d'etude. Les inventaires faune et flore realises par le bureau d'etude Hardy Environnement ont demontres l'absence d'espece vegetale menacee ou
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet repond aux criteres fixes par l'arrete du 29 decembre 2023 pour ne pas etre inclus dans la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Il ne consomme donc pas d'espaces NAF : - point bas des panneaux a 1,10m du sol - espacement de plus de 2 m entre deux rangees de panneaux - ancrage au sol des structures avec des pieux en metal - cloture en grillage
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Les risques "canalisation de matieres dangereuses" et "pollution des sols" concernent la commune mais pas le site en lui-meme. Plus d'informations dans la notice d'incidence.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est uniquement concerne par le risque "feu de foret" dont le projet tient compte avec la mise en place d'une mesure de reduction dediee impliquant : - la mise en place des OLD dans un rayon de 50 m autour du site - la mise en place d'une reserve incendie dans l'emprise cloturee, accessible pour les engins de secours. Plus d'informations dans la notice d'incidence.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Impact tres faible attendu durant la phase de travaux (sur une duree de 3 a 5 mois)
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Impact temporaire et ponctuel pendant la phase de travaux (sur une duree de 3 a 5 mois).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Impact ponctuel pendant la phase de travaux lors de la pose des structures.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La zone d'étude du projet se trouve au sein du périmètre de protection de monuments historiques du menhir dit « Le doigt de César ». Celui-ci ne comporte aucune covisibilité avec la zone d'étude en raison de la présence d'espaces boisés dans ce périmètre. Grâce à cet important masque végétal le projet n'aura aucun impact visuel sur ce monument. Une mesure d'évitement permet au projet de s'implanter strictement en dehors de ce
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans le cadre d'une démarche ERCA plusieurs mesures ont été étudiées afin d'éviter et réduire les impacts du projet sur son environnement. À commencer par la réalisation d'un inventaire faune-flore ayant permis le recensement des espèces présentes sur le site ainsi que leurs habitats. Cet inventaire a permis d'aboutir à une démarche ERCA appropriée au projet et éviter ainsi les zones à enjeux. Voici la liste des mesures prises par le porteur de projet : - Réalisation d'un inventaire faunistique et floristique - Évitement des zones à enjeux écologique - Évitement des zones à enjeux paysagers et patrimoniaux - Adaptation du calendrier de travaux - Choix de structures en pieux battus - Entretien du site hors des périodes sensibles - Mise en place d'une clôture perméable à la petite et moyenne faune - Réduction du risque feu de forêt par la mise en place d'OLD et d'une réserve incendie. - Entretien de la zone humide par débroussaillage mécanique afin de la préserver. L'ensemble de ces mesures sont détaillées dans la partie III de la notice d'incidence. Synthèse des mesures supplémentaires pour lever tout doute sur les impacts du projet dans le cadre du recours : Mesures supplémentaires pour limiter l'impact des OLD 1 - Prise en compte de l'absence d'OLD le long du raccordement du projet et de l'OLD déjà en place dans le périmètre autour de la station d'épuration. 2 - Réduction de la superficie du projet. La réduction de la superficie globale du projet (périmètre clôture) de près de 20% permet de réduire les surfaces de boisements concernées par les OLD. 3 - Application des OLD de manière à préserver la prairie humide et à conserver une partie des fourrés. L'application des OLD permettra de réaliser un entretien bénéfique au maintien de la prairie humide dans un état fonctionnel, grâce à une fauche très tardive. Une partie des fourrés pourra

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

SDMD a déposé le 05/09/25 la demande d'examen au cas par cas n°005312/KK P pour un projet de petit parc solaire (dit « Parc solaire villageois ») d'une puissance de 999 kWc, situé au lieu-dit Chandoiseau, à Montreuil-sur-Loir (49140). Le 10/10/25, l'AE décide de soumettre ce projet à étude d'impact environnementale. SDMD conteste par le présent Recours Administratif Préable Obligatoire (RAPO) cette décision. Mais soucieux de répondre aux incertitudes de l'AE, une modification du projet est proposée, accompagnée d'un ensemble de mesures adaptées et proportionnées d'évitement et de réduction des impacts. Elles sont rappelées plus bas. Ainsi, au vu des enjeux identifiés et des impacts résiduels non significatifs attendus, SDMD estime que le projet n'est pas de nature à justifier une étude d'impact environnementale. Il est

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

LISEE

Prénom

Adrien

Qualité du signataire

Chef de projet

À

Angers

Fait le

05-09-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)